

Chlorilong® 250

Galets de 250 g de chlore à dissolution lente et régulière pour une désinfection permanente. Libération de chlore uniforme (Technologie A.P.O.®).



Avantages :

- 1** Traitement longue durée à haute teneur en chlore actif
- 2** Dissolution lente et régulière pour une chloration uniforme
- 3** N'occasionne aucun dépôts, ne trouble pas l'eau
- 4** Produit stabilisé : limite la dégradation du chlore actif par les UV
- 5** N'engendre aucun apport en calcaire
- 6** Convient à toutes les eaux, même dures

Utilisation

Fonction du produit : désinfection.

Le galet Chlorilong® détruit les bactéries et élimine les impuretés. Il associe la puissance de matières actives rigoureusement sélectionnées et une méthode de compression innovante, la technologie A.P.O.®. Ce procédé permet d'obtenir des galets de très haute qualité à dissolution lente régulière.

Description

Galets de 250 g à dissolution lente.

Contient : Acide trichloroisocyanurique (Smyclosène, 980 mg/g, 90 % de chlore actif)

Dosage/mode d'emploi

La concentration de chlore libre actif doit être maintenue entre 0,4 et 1,4 mg/l. En présence de stabilisant, la concentration de chlore disponible doit être supérieure à 2,0 mg/l.

Déposer la quantité adéquate de galets dans une station de dosage (doseur G10, station D12 ou D24).

- piscine couverte - consommation moyenne journalière : 4 g/m³/j
- piscine plein air - consommation moyenne journalière : 5 – 6 g/m³/j

Agrément

Ce produit est autorisé pour la désinfection des eaux de piscines publiques par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (agrément n°1096).

Emballage agréé UN.

| | |
|----------------|---------|
| Référence | 2236126 |
| Unité de vente | 25 kg |
| Emballage | seau |
| Nb u/colis | 1 |
| Nb u/palette | 18 |

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.